

Suis-je en droit de porter plainte?

Par lally6_old, le 02/06/2007 à 21:19

Voila je me trouve dans une situation embarassante et je rencontre des problemes avec un ex copain plutot "manipulateur". J'ai a présent 17 ans et lui en a 20. Nous sommes sortis ensemble, je le voulais et lui me disait aussi qu'il le voulait.

Nous avons eu des relations sexuelles cependant celui-ci m'a completement ignoré apres les faits,a croire qu'il avait obtenu ce qu'il voulait en m'utilisant(de plus me l'ayant clairement affirmé par texto). Il aurait aussi enregistré une video de notre intimité(sans que je sois au courant bien sur, m'engageant dans cette relation par simple sentiment) en se vantant aupres de ses amis, ce qui a gravement nui a ma réputation. Je me demande donc si je suis en droit de porter plainte, pour manipulation, détournement de mineur, ou cette histoire de vidéo donc atteinte a la vie privée?

Merci de bien vouloir me conseiller

Par Jurigaby, le 02/06/2007 à 22:15

Bonsoir.

Vous pouvez evidemment porter plainte pour délit d'atteinte à la vie privée ce qui est puni d'un an d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

En revanche concernant la manipulation ou le detournement de mineur, vous ne pouvez pas porter plainte dans la mesure ou ces infraction n'existent pas.

Cdt.